

Le 26 mai 2020, à 20h00, 13 élus communaux sont présents, un élu prend part en cours de séance, un conseiller excusé a donné pouvoir, Le Maire informe de l'ordre du jour.

**1 – Installation du Conseil Municipal**, elle est présidée par le doyen de séance qui demande l'accord du conseil sur la tenue de la séance à huis clos et l'entérine, puis constate le quorum et propose de procéder à l'élection du maire.

## **2 – Election du Maire et des Adjointes**

Guy Batherosse est l'unique candidat et suite aux opérations de vote est installé. Il prend la présidence de la séance, donne lecture de la charte de l'élu qui se résume à pratiquer l'exercice de sa fonction avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, au service de l'ensemble des citoyens de la collectivité. Le nombre d'adjoints est lié au nombre d'habitants de la commune, quatre adjoints peuvent être élus et uniquement à la liste une seule liste est candidate, élue au premier tour à la suite des opérations de vote, sont élus du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> adjoint : Annie Imbert en charge des animations, de l'action sociale, Georges Issiot, en charge du cadre de vie (voirie, environnement) Josiane Sénac, en charge de l'éducation et de la communication, Alain Boudou, en charge du patrimoine, des infrastructures et du tourisme. Le maire rappelle le rôle des adjoints au bon fonctionnement de la collectivité et l'exigence en termes de disponibilité et de responsabilité dans la concrétisation des actions de services et d'équipements.

## **5-Indemnité du maire et des adjoints**

Le critère pour déterminer le niveau d'indemnisation correspond à *l'importance quantitative des fonctions effectivement exercées par le maire et ses adjoints* ».

L'indemnisation est de droit, pleine et entière sans vote, au taux de 51.6%, (article L2123-20 du CGCT). A la demande du Maire, le conseil municipal décide de fixer l'indemnité du maire au taux de 44%, celle des adjoints au taux de 19.8%.

## **6-Installation des commissions**

11 commissions sont installées, elles s'articulent autour de l'animation, la voirie, les infrastructures, les finances, les affaires scolaires, la communication, l'urbanisme, les listes électorales, l'appel d'offres, les impôts directs et les affaires sociales.

## **7 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Monsieur le maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

## **8- Délégués du Syndicat Intercommunal d'assainissement et d'eau potable**

A Boudou, G Issiot et G Batherosse,

## **9 – Délégué au SDAIL(syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot)**

Guy Batherosse et Guy cavalié

## **10- Questions diverses**

### Avancement des projets

Remparts: première tranche terminée – la deuxième tranche est pré-programmée à partir de Septembre

Adressage: Travail de définition en cours pour secteurs le Causse et le bourg

Giratoire du Couquet: Les travaux routiers par le Département du Lot vont démarrer début Juin.

Syndicat IAEP: Renouvellement conduite d'eau du Bousquet à Lunan: les travaux se terminent.

Les masques Une dotation de 3 masques par habitant est organisée, (financée par le Département du Lot, la communauté de commune du Grand Figeac et par la commune de Capdenac, à raison d'un par collectivité). La distribution dans les boites aux lettres sera effectuée par les employés municipaux.

### Gratifications liées au Covid 19

Le Maire informe du [décret n°2020-570 du 14 mai 2020](#) publié au journal officiel du 15 mai 2020 qui permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Le maire informe que cinq agents sont identifiés. Décision est prise d'allouer une prime exceptionnelle à ces employés.

### Agenda

Commémoration des 18 et 23 juin

Organisation des marchés estivaux

Le maire lève la séance à 22h08